

*Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 30 mars 2023*

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 5 avril 2023**

---

**L'an deux mille vingt-trois, le 5 du mois d'avril à 19 heures 00**

**Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.**

Présents : 16 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.  
Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Lydia LESCOMBE et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés :  
10 Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;  
M. Jérémy BOISSON, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;  
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY ;  
M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;  
M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;  
Mme Amandine VIGNERON, qui a donné procuration à M. Jean-François BEAUCAMP ;  
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;  
Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. René MAGNON ;  
M. Jean-Yves MAS, qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE ;  
Mme Hélène LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ.

Absent et non représenté : 1  
M. Cyril CAMU.

*M. Christian BOURRICAUD est élu secrétaire de séance.*

## **N° DL05042023-15 : Convention de partenariat « mobilités » avec ALTER & GO pour l'année 2023**

Rapporteur : Madame Alexia BACQUEY

Lacanau est une commune de 240 km<sup>2</sup> organisée en triptyque ville - lac – océan, connectée à différents bassins d'emplois et pôles administratifs, scolaires et universitaire ou encore hospitaliers et concernée par une activité touristique. Cette configuration pose des problématiques de mobilités propres à un territoire rural touristique proche d'une agglomération.

C'est pourquoi la commune a adopté en 2021, dans la continuité de sa démarche d'Aménagement Durable de la Station, un schéma des mobilités alternatives à la voiture individuelle 2030, qui représente la seule démarche de ce style dans le Médoc.

Lacanau est une commune du Sud Médoc qui partage ses problématiques avec tout le territoire du Médoc, vaste territoire de 2 400 km<sup>2</sup> qui ne s'est pas encore structuré autour des questions de mobilités.

Comment alors combiner enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire en matière de déplacements ?

Créé en 2004 dans le but de favoriser l'insertion, le maintien dans l'emploi, et l'épanouissement dans l'entreprise des hommes et des femmes fragilisés par la vie, Alter & Go intervient dans différents domaines parmi lesquels celui de la mobilité.

Il a ainsi pu déployer différentes activités telles que des formations thématiques (sensibilisation au vélo, transports en commun, covoiturage, etc.), des services de location (vélos, mobylettes, scooters, voitures), des démarches autour de la mobilité durable.

Depuis 2020, via l'animation de la Plateforme Mobilité du Médoc, il a investi plus fortement le territoire afin d'accompagner les publics fragilisés vers une plus grande autonomie dans leurs déplacements.

C'est dans ce contexte et dans cette démarche de réflexion que la Ville de Lacanau et Alter & Go ont mené depuis trois ans de premières collaborations concluantes.

Dans l'optique de développer des actions conjointes autour de la mobilité pour tout le territoire de la commune, en lien avec les actions déployées à l'échelle du Médoc et avec leurs domaines d'intervention, Alter & Go et la Ville de Lacanau ont décidé d'établir un partenariat pour l'année 2023.

La mobilité est donc appréhendée sous deux angles.

Le premier concerne les blocages psychologiques et cognitifs qui créent des situations d'« empêchement ». Comment donner alors les moyens d'être mobile, donner l'envie de bouger, permettre aux habitants d'être capables de se projeter au-delà de l'environnement familial ?

Le second porte sur l'amélioration des déplacements et le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle. Il s'agit aussi de faire de la question du déplacement un moteur d'initiatives de développement social.

Par ailleurs, la problématique de la mobilité ressort régulièrement dans les travaux du Contrat Local de Santé 2018-2023 du Médoc, que ce soit pour accéder à des rendez-vous médicaux, administratifs ou simplement pour des actes de la vie quotidienne. Une difficulté qui se retrouve amplifiée parmi les publics en difficulté socio-économique.

Le partenariat vise à s'adresser à tous les Canaulais, et prévoir des actions à l'attention en particulier aux jeunes et seniors qui présentent des problématiques singulières d'autonomie de déplacements.

Il a pour objectif également de mettre en œuvre des actions d'aide à l'utilisation des bornes de réparation vélo et de découverte de la commune, « labellisée territoire Vélo », via le dispositif « remise en selle ».

Le partenariat vise aussi à de soutenir l'expérimentation de nouvelles offres de déplacement. L'exécution du partenariat favorisera la mise en réseau des acteurs de la mobilité pour renforcer les coopérations.

Une approche inclusive et intergénérationnelle sera privilégiée dans la mise en œuvre des actions convenues.

La contrepartie financière de ce partenariat à la charge de la Ville de Lacanau est de 4000€.

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**VU** le projet de « Ville des courtes distances » et « Ville de proximité » mené par la commune de Lacanau sur son territoire à travers sa politique globale d'aménagement du territoire,

**VU** la délibération n°DL16122020-12 du Conseil Municipal de Lacanau du 16 décembre 2020 adoptant l'Agenda 21 de la commune,

**VU** la délibération n°DL05072021-06 du Conseil Municipal de Lacanau du 5 juillet 2021 adoptant le Schéma « Mobilités 2030 » comme document cadre de sa politique en matière de circulations, déplacements, mobilités, expérimentations de mobilités alternatives à la voiture individuelle,

**VU** l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 27 mars 2023,

**CONSIDERANT** que la communauté de communes a refusé le transfert de compétence « mobilité » et que la Région Nouvelle-Aquitaine est autorité organisatrice des transports sur le Médoc,

**CONSIDERANT** que la commune de Lacanau est autorisée à mettre en place des actions « mobilité » relevant de la clause générale de compétences et en particulier de l'action sociale et environnementale ainsi que de l'expérimentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'établir un partenariat avec ALTER EGO, animateur de Plateforme Mobilité du Médoc,

**Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :**

#### **ARTICLE 1**

ADOpte la convention « mobilités » 2023 avec ALTER EGO.

#### **ARTICLE 2**

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



**Le Maire**

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **13 AVR. 2023**

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : **13 AVR. 2023**

